

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

#### SÉANCE DU 28 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le vingt huit juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de LA BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

- Membres en exercice : 19
  - Membres présents : 16
  - Membres ayant donné pouvoir : 0
  - Membres absents : 3
- Date de convocation : 18/07/2008

**Présents:** BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BINET Marie-Noëlle, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DROUOT Emeric, GOYET Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THOMAS DE JOLY DE CABANOUX Nathalie, VALLANTIN Bernard, ZANNA Philippe.

**Absents :**

BREARD Jean-Philippe, DORE Maxime, DUBOS Alain.

A été élue secrétaire de séance : SPOZIO Christine

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à visiter les nouveaux locaux de la Cantine Garderie. Les aménagements extérieurs sont en cours de finition, l'ouverture est prévue le 11 août 2008.

Une visite également dans le bâtiment du Cèdre pour visiter les locaux de la bibliothèque qui seront disponibles dans le courant du mois de septembre.

En préambule de la séance du Conseil municipal, Emeric Drouot nous présente un court métrage sur le papillon, Azuré de la Sanguisorbe, espèce protégée répertoriée sur le site de la future station d'épuration, pour mieux comprendre son développement. En effet, les études préalables, réalisées par le bureau d'études ECO-MED ont mis en évidence la présence de l'Azuré de la Sanguisorbe et d'un écosystème favorable à son développement (présence de sa plante hôte : la sanguisorbe et de sa fourmi nourricière).

Les premières informations laissent à penser que le papillon se situe en limite de notre parcelle et de ce fait loin des bassins. Le rapport définitif du bureau d'études sera rendu fin août.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2008 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à Jean-Pierre Bonnet de faire un point sur les travaux en cours.

- Construction du bâtiment comprenant la cantine et le centre de loisirs : les travaux doivent se terminer cette semaine.

Le déménagement du matériel entre les anciens locaux et les nouveaux sera effectif la semaine du 4 août

- La fin de la réhabilitation du bâtiment Le Cèdre (ancienne gendarmerie) pour : le dernier appartement mis en location le 1<sup>er</sup> août. Les travaux d'électricité dans la bibliothèque ont débuté. Le peintre doit intervenir au cours de la semaine suivante et mise en place du parquet

- Travaux de débroussaillage avec l'aide du « syndicat routier de Chorges » ont été réalisés semaine dernière

- Pour le marquage routier sur le territoire de la commune, une première phase réalisée la semaine dernière. La deuxième partie sera effectuée après les travaux de voirie autour de l'école (entre le 25 et le 29 août)

- Des travaux de voirie (programmés dernière semaine d'août) une rue du centre village dans le cadre de la subvention attribuée par le Conseil Général. De plus dans ce même cadre : réfection voirie entre « la tour » et la boulangerie « Fazzio » et modification du carrefour de « la poste »

- Fin des travaux dans le quartier des Brès – les travaux d'éclairage public seront effectués après le 15 août – problème de livraison des candélabres et congés de l'entreprise INEO

- Aménagement des jeux pour enfants (cour de l'école) pour la rentrée 2008 en collaboration avec le corps enseignants – Aménagement d'une salle de classe dans les anciens locaux de la cantine scolaire pour la rentrée 2008 – travaux programmés avant le 15 août

- Travaux de restauration du lavoir sur la place du village – dernière phase à réaliser : les murs – modification du stationnement

- Autres dossiers dans le cadre de la sécurité : trottoir autour de l'école – panneaux zone 30 entre la bar du commerce – la pharmacie et la salle des fêtes

- L'employé saisonnier du mois de juillet Sébastien Pastorel a donné parfaite satisfaction.

Marie-Noëlle Binet intervient pour faire part d'une demande qui lui a été formulée pour étudier le tracé éventuel d'une piste cyclable sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire lui répond que le coût de l'étude est élevé et qu'il n'y a pas actuellement de programme de financement du département mais que sur certaines routes notamment celle des Borels ont déjà un dégagement réservé aux vélos de chaque côté de la chaussée. Une réflexion sera menée sur le sujet.

Monsieur le Maire demande à Christine Spozio de prendre la parole. Celle-ci fait part au Conseil de l'élaboration du règlement et des orientations du CCAS ainsi que la préparation d'une plaquette d'informations qui sera finalisée et présentée dans le courant du mois de septembre.

Les animations de l'été sur la place du village rassemblent bon nombre de Bastidons et ont de bons échos. Ces animations vont se poursuivre au mois d'août.

Emeric Drouot souhaite que le patrimoine faunistique communal fasse l'objet d'un projet pédagogique.

Les thèmes des projets pédagogiques sont choisis par l'équipe enseignante. Des projets ont été menés sur l'eau, les forêts, les déchets et l'environnement.

Christine Spozio soumettra cette proposition au directeur de l'école de la Tour.

Monsieur le Maire donne la parole à Alain De Santini.

Deux modifications du PLU ont été votées, il s'agit maintenant d'entreprendre une révision du PLU afin de mieux organiser l'urbanisation.

Des informations sur les risques majeurs sont à diffuser à la population, ils sont en ligne sur le site de la Préfecture DDRM.

L'évaluation de la maison dans laquelle loge le tailleur de pierre aux Cheminants a été réalisée avec l'aide de Paul Collette. La proposition de vente est de 138 000 € avec 1600 m<sup>2</sup> de terrain. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Dans le village, la commune est propriétaire d'une maison qui est dans un état de vétusté important et nécessiterait des travaux de réhabilitation trop coûteux. Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de la mettre à la vente, en l'état, au prix de 90 000 €. Le local « la boîte à idée » qui fait partie de cette vente sera bien sûr déplacé.

Michel Garnier propriétaire d'un terrain aux Carles demande un droit de passage le long d'un terrain communal. Alain De Santini lui a conseillé dans un premier temps de prendre contact avec son notaire afin que celui-ci fasse les recherches nécessaires pour retrouver l'accès existant à son terrain. Après avoir pris connaissance du résultat de ces recherches, le Conseil municipal prendra sa décision.

Un devis concernant le lotissement communal des Césarès a été établi par Pascal Peyron pour 80 000 € comprenant la démolition du bâtiment existant, les voies d'accès, le pluvial, la voirie et l'assainissement.

D'autre part l'association « Tout naturellement » a fait une proposition de reprise de ce terrain pour 500 000 € afin de construire 6 habitations plus un 7<sup>ème</sup> logement commun, d'éco-constructions bioclimatiques.

Ce projet est novateur et intéressant, le Conseil municipal décide d'attendre plus de précisions sur ce projet.

Pour information, les quatre logements du bâtiment du Cèdre sont attribués.

Un besoin rapide de trésorerie nécessite la demande d'un prêt au Crédit Agricole de 300 000 € pour une durée de 30 ans au taux de 5.80 %.

Pour qu'il n'y ait pas sur la commune de démolition sauvage et de construction de clôtures non conformes à celles autorisées dans la révision du PLU, Alain De Santini demande à ce que soit prise une délibération pour autoriser ces travaux. Celle-ci sera prise lors d'un prochain conseil.

## DELIBERATIONS

Mise en révision du PLU

Prêt CA 300 000 €

Plan de financement Participation Voiries Réseaux

Prix repas à domicile

Choix du bureau d'études CNPN

Prolongation contrat Avenance

Choix des chantiers programme voirie subvention Conseil Général

Location ATS

Location GARDIOL

Sécurité marquage et signalisation

DM budget de l'eau

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de désigner Alain De Santini, Liliane Achard, Emeric Drouot pour représenter la commune à l'AFP.

### Questions diverses

Le 21 juillet à la demande de l'association du quartier des Granes, le Maire et deux de ses adjoints se sont rendus sur place. Leurs priorités concernent la voirie, l'eau et l'assainissement. Un dossier de demande de subvention va être établi pour étudier un raccordement sur le collecteur des Borels. Emeric Drouot fait remarquer qu'il avait été envisagé de faire ce raccordement en reliant les Carles également. Monsieur le Maire répond que les Carles comptent à peu près 25 habitations individuelles très éparpillées et que l'investissement ne peut être envisagé actuellement.

Les habitants des Granes souhaitent visiter la ferme des Thomellines, Emeric est prêt à les recevoir volontiers.

Benjamin Boisset fait remarquer que les 2 bornes à incendie aux Cheminants sont implantées du même côté de la chaussée ce qui a posé des problèmes lors de l'incendie de la Casse auto 05. Monsieur le Maire lui répond qu'en cas de besoin la route nationale peut être coupée.

Les pompiers de la Bâtie-Neuve souhaiteraient s'entraîner avec leur 4x4 sur le terrain de la Gravière et faire également des entraînements à feux réels. Monsieur le Maire souhaite une demande officielle du chef des pompiers.

La gendarmerie a constaté qu'elle n'avait pas de protection suffisante du fait de son statut de terrain militaire. Monsieur le Maire répond que cette remarque doit être formulée au promoteur, de même que l'entretien des locaux incombe au service de casernement.

L'effectif de la gendarmerie est au complet. Un nouvel adjudant a pris ses fonctions dernièrement, il se nomme Gérard Cavailles.

Gisèle Ribail dans l'assistance demande à ce qu'il soit déposée une autorisation de modification de façade pour faire des aménagements à la salle de catéchisme.

La séance est levée vers 23 heures.